

Ministère du travail et des solidarités

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 4 décembre 2025 portant inscription par ordre de mérite sur le tableau d'avancement au grade de directeur du travail au titre de l'année 2026

NOR : TRSR2530592A

Le ministre du travail et des solidarités et la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2025 fixant les taux de promotion de grade dans les corps gérés par la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles pour l'année 2026 ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères chargés des affaires sociales ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont inscrits au tableau d'avancement par ordre de mérite au grade de directeur du travail, au titre de l'année 2026, les directeurs adjoints du travail dont les noms suivent (par ordre de mérite) :

Classement	Nom usuel	Prénom
1	LAPEYRADE	Sandra
2	QUEGUINER	Isabelle
3	BORTOLUZZI	Cyrille
4	HOUPIN	Elsa
5	KERMOAL	Bertrand
6	CHAUVIN	David
7	PEYRON	Patrice
8	LE QUER	Cécile
9	GUILLEM	Bruno
10	MAQUINGHEN	Sophie
11	ARTUSO	Paul
12	GHERARDI	Alexandre

Classement	Nom usuel	Prénom
13	LAGRANDCOURT	Alexander
14	LEPICA	Lydia
15	BONNET	Grégory
16	ITIE	Émilie
17	BURGAIN	Nicolas
18	BELHUMEUR	Viviane
19	BONHOMME	Stéphan
20	HERNANDEZ DE LA MANO	Delphine
21 EX AEQUO	MORANDEAU	Rémi
21 EX AEQUO	BONIN	Laurence
21 EX AEQUO	BARTHELEMY	Isabelle
21 EX AEQUO	OSTER	Carine
21 EX AEQUO	DASSAT	Nathalie
21 EX AEQUO	MOUELLE	Marc
21 EX AEQUO	BLANC	Nathalie
21 EX AEQUO	HUET	Corinne
21 EX AEQUO	TEISSEIRE	Fabien
21 EX AEQUO	BOUZID ADLER	Sophie
21 EX AEQUO	RENARD	Samuel
21 EX AEQUO	DA CUNHA	Isabelle
21 EX AEQUO	DEVOUCOUX	Jean-Philippe
21 EX AEQUO	FERREIRA	Frédéric
21 EX AEQUO	EL QADI	Nadia
21 EX AEQUO	BERTHREU	Patrice
21 EX AEQUO	MARTIN	Bernard
21 EX AEQUO	LEVI-VALENSIN	Sandrine
21 EX AEQUO	LEPLAT	Charline
21 EX AEQUO	GIMENEZ	Mélanie
21 EX AEQUO	SCHAAD	Thomas
21 EX AEQUO	PRADON	Philippe
21 EX AEQUO	DUBOIS	Marion
21 EX AEQUO	GUIQUE	Caroline
21 EX AEQUO	LIGAN	Harold
21 EX AEQUO	LIOT	Didier
21 EX AEQUO	CHOMEL	Nathalie
21 EX AEQUO	BARRAS	Sandrine

Soit 52 % femmes et 48 % d'hommes susceptibles d'être promus pour 59 % de femmes et 41 % d'hommes promouvables.

Article 2

Les agents concernés disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle et au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 4 décembre 2025.

Pour les ministres et par délégation :

La cheffe du Service du pilotage et de la gestion des ressources humaines,
Fabienne BOUSSIN